



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 081-218102572-20230619-2023DEL25-DE



Date de la convocation  
13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

**Membres Présents :** Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs SOULAGES, BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, Mmes DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, FARIZON, VABRE, Mr SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, SIRVEN, MARTY, Mme BETTINI.

N° 23/25

**Membres Excusés :**

Mme PAWLACZYK pouvoir à Mr BUONGIORNO  
Mme GHODBANE pouvoir à Mr JALBY  
Mr GALINIÉ pouvoir à Mr CENTELLES  
Mme TEULIER pouvoir à Mme LASSERRE  
Mme GAVALDA pouvoir à Mr DONNEZ  
Mr TAUZIN, Mr MARIE, Mme MILIN, excusés.

**Secrétaire :** Mr CENTELLES.

Objet de la délibération

**CONVENTION DE  
MISE A DISPOSITION  
C2A – TERRAIN  
AO13 AUX AVALATS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des traitements, la C2A souhaite installer une station de traitement des eaux usées et toutes les canalisations et réseaux afférents, sur l'unité foncière cadastrée AO13, située aux Avalats.

La mise à disposition, doit faire l'objet d'une convention à passer, entre la Commune de Saint-Juéry et la C2A, précisant les droits et obligations de chacune des deux parties.

*Adopté à l'unanimité*

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Entendu le présent exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec la C2A

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 21 juin 2023  
David DONNEZ,  
Maire,

